



La charte handicap

+ accueillir la différence



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY VERT - AVEYRON
CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

370, avenue du 8 mai 1945 - 82 800 NÈGREPELISSE

Pour toute question : contactez Katia Teyssèdre, Référente inclusion loisirs

Tél : 07 89 78 68 50 - E-mail : k.teyssedre@quercyvertaveyron.fr

Cette charte s'inscrit dans le cadre posé
par les lois du 02/01/2002 et du 11/02/2005



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le 25 Mars 2019, la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron et ses partenaires ont signé la première charte handicap afin de formaliser leur engagement commun pour favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques au sein des accueils de loisirs sur les temps périscolaires et de vacances.

Les centres de loisirs sont des lieux d'accueil collectif contribuant au développement de l'enfant, de ses habiletés sociales et de son épanouissement par la découverte d'activités culturelles, sportives et ludiques. Le renforcement de l'école inclusive a fait augmenter considérablement le nombre d'enfants inscrits aux activités du centre de loisirs intercommunal. Aujourd'hui, plus de 150 enfants sont suivis par au sein des 14 accueils collectifs gérés directement par la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron.

Le dynamisme et le professionnalisme de Katia Teyssedre, référente inclusion loisirs, a permis de développer un solide partenariat avec les familles, les directions d'école, les instituts spécialisés et les professionnels du handicap.

Les objectifs de la charte handicap visent à améliorer les conditions d'accueil des enfants à la fois par un renforcement de leur accompagnement quotidien (individualisé ou mutualisé) et l'aménagement d'espaces adaptés, à soutenir les équipes d'animation par des temps de formation ou de sensibilisation et à faciliter les relations avec les familles et les partenaires.

Le renouvellement de la signature de la charte handicap permet de prendre en considération l'évolution des besoins repérés et les nouveaux partenaires afin de formaliser une nouvelle dynamique avec la participation de tous pour une inclusion réussie au sein des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron, dans l'intérêt de l'épanouissement des enfants.



Le Président, Morgan TELLIER

LA CHARTE DES ACCUEILS DE LOISIRS

DOIT PERMETTRE



1

A tout enfant d'avoir accès à des temps de loisirs, en lui donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres.

2

De favoriser le partenariat et la complémentarité de tous les acteurs socio-éducatifs (enseignants, animateurs...), réunis autour de l'enfant.

3

De proposer une qualité d'accueil et d'accompagnement à l'enfant et à sa famille.

4

Assurer aux équipes d'animation un soutien par des temps de sensibilisation sur les postures éducatives et les outils à mobiliser pour accueillir les enfants en situation de handicap autour du protocole établi avec la famille.

5

Formaliser les engagements entre les signataires de la charte, autour d'une démarche partagée d'accueil d'enfant en situation de handicap au sein des structures.



Quelques données



accueillir la différence

Plus de 193 enfants accueillis en 2024-2025

dont 96 reconnus par la MDPH

25 000 heures d'accueil d'enfants en situation de handicap
sur les temps périscolaires et extrascolaires

Plus de 250 d'agents formés ou sensibilisés

Plus de 350 heures de sensibilisation

animées par nos partenaires spécialisés

Une trentaine AVL/AESH sous contrat

durant les vacances et les mercredis après midi

Une quinzaine de sites équipés en matériel adapté

(casque antibruits-fidgets-coussins....)

Plus de 100 enfants qui ont pu partir en séjour

PUBLIC CONCERNÉ

OBJECTIFS



Permettre de soutenir les familles dans la mise en place d'un accueil adapté aux besoins de leur enfant.

Valoriser la volonté et l'action de l'intercommunalité d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions et dans la limite des capacités d'accueil de la structure.

Respecter les besoins et les rythmes de chaque enfant en adaptant les pratiques professionnelles.

Soutenir les équipes d'animation dans la prise en charge des enfants en situation de handicap par des formations. Selon les besoins, le concours de partenaires spécialisés et de personnes, peut être sollicité. Il doit s'appuyer sur un travail et une réflexion partagée en équipe.

Témoignage d'une maman

« Je souhaite saluer l'implication remarquable des équipes du CLAE ainsi que des équipes éducatives de l'école maternelle et primaire de NEGREPELISSE. Leur engagement en faveur du bien-être et de l'inclusion des enfants en situation de handicap est à souligner, tant il contribue à créer un environnement à la fois bienveillant et respectueux des singularités de chacun. Il me semble par ailleurs qu'une collaboration régulière avec des éducateurs spécialisés, même à temps partiel, serait un véritable atout pour accompagner au mieux ces enfants dans leur parcours scolaire. Et surtout permettre aux enseignants et aesh d'avoir le soutien et les conseils de professionnels à tous moments, même si tous n'en ont pas forcément besoin... »

Les vacances et les loisirs sont un droit pour tous. Les enfants porteurs de tous types de handicaps, de troubles de la santé et/ou de troubles de la conduite et du comportement, dans la limite des possibilités d'accueil de la structure et dans le respect des règles de sécurité pour l'ensemble du groupe.

Les vacances constituent une rupture avec le quotidien, un changement d'habitude, de rythme de vie. Elles sont un espace temporel favorisant les rencontres, les échanges, les regards différents.



La charte handicap

+ accueillir la différence

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Permettre de soutenir les familles dans la mise en place d'un accueil adapté aux besoins de leur enfant.

Valoriser la volonté et l'action de l'intercommunalité d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions et dans la limite des capacités d'accueil de la structure.

Respecter les besoins et les rythmes de chaque enfant en adaptant les pratiques professionnelles.

Soutenir les équipes d'animation dans la prise en charge des enfants en situation de handicap par des formations. Selon les besoins, le concours de partenaires spécialisés et de personnes, peut être sollicité. Il doit s'appuyer sur un travail et une réflexion partagée en équipe.

Développer un réseau avec un ensemble de partenaires.

